



Elus2010-CSNFA/XdP-001

**A l'attention des membres de la
commission nationale et des responsables
Force Athlétique de régions et de zones**

Champigny-sur-Marne, le 8 janvier 2009

Objet : Lettre d'informations N°10

Mesdames et Messieurs, Cher(e)s ami(e)s

Je souhaitais vous rappeler que les résultats des championnats régionaux doivent parvenir à Monsieur Joseph PONNIER, au plus tard le mardi qui suit la compétition, conformément à l'article 19.1 du règlement :

« Les résultats doivent être envoyés au plus tard le 1^{er} mardi qui suit la compétition »

Nous n'accepterons plus les feuilles de match qui ne respecteraient pas ce délai.

Je vous félicite pour votre travail lors des championnats départementaux, tous les athlètes sans exception ayant tirés avec licences. Ma lettre N°9 s'est donc avérée utile et la saison prochaine nous continuerons d'appliquer le règlement et ce dès le premier novembre.

Vu les nouvelles règles de qualification, il n'est plus nécessaire que les responsables régionaux envoient la liste des qualifiés France pour le Développé Couché. Je remercie notre ami Fabien LAMBIEL qui une fois de plus nous gratifie d'une nouveauté avec un programme donnant automatiquement la liste des qualifiés (voir sur le site de la FFHM FAC, rubrique Force Athlétique).

Par contre les responsables régionaux doivent toujours nous communiquer la liste des qualifiés aux différentes finales pour la Force Athlétique.

Vous souhaitant une excellent année sportives 2010, recevez, cher(e)s ami(e)s, mes salutations.



Xavier de PUYTORAC
Président de la CSNFA
Vice Président de la FFHM FAC
csnfa@ffhmfac.fr

7 rue Roland Martin
Bât. B - 1^{er} étage
94500 Champigny sur Marne

Tél. : 01 55 09 14 25
Fax : 01 55 09 14 29
Courriel : contact@ffhmfac.fr

www.ffhmfac.fr

